

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 15
qui ont délibéré : 13
Date de la convocation : 02/12/2024

**Séance du 12/12/2024
N° 37/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi douze décembre, le Conseil Municipal de Viella, régulièrement convoqué par courrier du 2 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe LANGLADE, Maire.

Étaient présents : 12 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Bastien LANNUSSE

Absent : 2 : Alice DABADIE, Vincent BERDOULET

Pouvoir : 1 : Bastien LANNUSSE à Christophe LANGLADE

Objet : Assurance statutaire et mise à disposition du personnel du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Gers (CDG FPT 32)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : le Centre de gestion de la FPT du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire, dans le cadre de l'article 25 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du CDG FPT 32.

Les tâches effectuées seront les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes,
- le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaires,
- la participation de mise en œuvre des services annexés au contrats.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux à la masses salariale annuelle déclarée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

Fait à VIELLA le 13 décembre 2024
Le Maire,
Christophe LANGLADE

Affiché et expédié
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme,

